

CONSEIL D'ADMINISTRATION

17 JUILLET 2012

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n 1

- ⊙ Une DBM technique
- ⊙ Présentation des mesures
- ⊙ Votes

PRESENTATION DE LA STRUCTURE BUDGETAIRE d'AMU (SIFAC)

- ⊙ Rappel : structure présentée en BPI 2011 et soumise au vote de l'Assemblée Constitutive Provisoire
- ⊙ Présentation de la structure budgétaire au 30 juin 2012

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

- ⊙ Présentation du cadre budgétaire
- ⊙ Evolution BPI 2012 / BPI 2013
- ⊙ Rappel : Objet du DOB
- ⊙ Eléments de contexte
- ⊙ Propositions
- ⊙ Phase d'échanges

**PRESENTATION DE LA
DECISION
BUDGETAIRE
MODIFICATIVE n 1
(juillet 2012)**

PRESENTATION DE LA DBM n°1

Une DBM technique :

- ⊙ En l'absence de visibilité sur les dépenses de Masse Salariale 2012 et en raison de la situation financière d'AMU (fruit de la consolidation des situations financières des universités de Provence, de la Méditerranée et Paul Cézanne), cette première DBM a pour objet d'actualiser le Budget voté en décembre 2011.

- ⊙ Rappel budget voté :
 - 462 M€ de masse salariale,
 - 108 M€ de fonctionnement
 - 49 M€ d'investissement
 - Total : 619 M€

Mesures présentées :

- ⊙ La réalisation d'un prélèvement sur fonds de roulement au titre de l'investissement d'un montant de **5,2 M€**, destiné à financer :
 - La prise en compte de la diminution des crédits CPER alloués en 2012 à AMU pour 3,6 M€ (*ce PFR correspond au besoin de financement résultant de la diminution de 13,5 M€ des crédits ouverts en BPI au titre du CPER et la baisse de la prévision de dépenses pour un montant de 9,9 M€*),
 - La poursuite des travaux de rénovation d'un amphithéâtre au sein de l'IUT de Marseille (0,2 M€),
 - La réalisation de travaux au sein de l'IAE (0,2 M€),
 - Le financement d'opérations d'investissement pour la Recherche (1,2 M€)

Ces trois dernières mesures permettront de couvrir le besoin de financement d'opérations déjà engagées en 2011 mais qui n'avaient pu être intégrées dans le BPI 2012, l'administrateur provisoire n'ayant pas souhaité qu'AMU réalise de PFR en budget primitif.

- ⊙ La réalisation d'un prélèvement sur fonds de roulement au titre du fonctionnement d'un montant de **0,265 M€**, destiné à financer :
 - des contrats de recherche pluriannuels en cours et de rouvrir des crédits de recherche issus de subventions allouées par les collectivités notamment (0,3 M€),
 - L'apport au FDR de dotations versées par des membres fondateurs de la fondation A*Midex (- 0,035 M€).

Le montant total du prélèvement inscrit dans cette DBM s'élève donc à 5,465 M€.

- ⊙ L'ouverture de recettes nouvelles attendues correspondant pour l'essentiel :
 - aux crédits notifiés en 2012 par le MESR et non ouverts en BPI (0,5 M€),
 - à la reprise d'une provision au titre de la nécessaire régularisation de la cotisation au régime de retraite additionnelle de la fonction publique sur le périmètre P1, pour un montant de 0,47 M€,
 - à des Produits Constatés d'Avance (3 M€),

- au don de l'association du service du don des corps (0,7 M€),
 - au plan Campus Aix (0,9 M€),
 - à l'anticipation de la perception du solde du PRES au bénéfice de la DOSI pour le projet RAIMU (0,8 M€) et aux versements des partenaires sur ce projet (0,3 M€),
 - à l'obtention de divers contrats de recherche, subventions, etc. (7,3 M€ hors PFR),
 - etc.
- ⊙ Des mouvements de masses résultant de la gestion courante de l'établissement.
 - ⊙ Un ajustement du plafond d'emploi, pour tenir compte de la notification du MESR, en date du 20 décembre 2012.

Votes :

- ⊙ la DBM
- ⊙ le plafond d'emploi
 - plafond d'emploi global : 7.799 ETPT (7.808 ETPT)
 - plafond d'emploi Etat : 6.741 ETPT (6.750 ETPT)
 - plafond d'emploi Ressources Propres : 1.058 ETPT (sans changement)